



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEUX PROVENCAL
Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
**COMITE DEPARTEMENTAL DE PETANQUE ET
JEUX PROVENCAL DES PYRENEES ATLANTIQUES**
Siège : Centre Départemental Nelson Paillou
12 Rue du Pr Garrigou Lagrange – CS 97538 – 64075 PAU Cedex
05.59.14.19.72 – cd64@petanque.fr



RAPPORT DE LA COMMISSION INFORMATIQUE

A.G. Départementale – 19 novembre 2011 – Salies de Béarn

Table des matières

<u>1 Présentation</u>	p.2
<u>2 Site http://www.petanquecd64.fr/</u>	p.2
<u>3 Demandes de licence</u>	p.3
<u>4 CDF,CDP,CDC</u>	p.4
<u>5 Saisie des graphiques</u>	p.4
<u>6 Communication club</u>	p.5

1 Présentation

La commission informatique se compose de :

Max MAYER maymax@hotmail.fr 05 59 88 06 19

Pascal BARTHE pb.barthe@free.fr 06 61 41 72 69

J'y associerai également Jo ESCUDE qui nous a fait, pour le site du CD64, de nombreux articles d'excellente facture et je tiens à l'en remercier ici très sincèrement.

Je remercie également Jean-Marc CAPBLANCQ qui, en son temps, nous a mis le pied à l'étrier.

La commission informatique, comme son nom l'indique s'occupe de tout ce qui, au sein de notre comité, nécessite un traitement informatique. Cela comprend la production de documents (demandes de licence, feuilles de match, règlements), la saisie des résultats des concours, des résultats de CDC, CDP, CDF, des demandes de licences, la formation des clubs.

Nous travaillons en collaboration avec Claude STIRMEL de la Commission Informatique Nationale qui s'occupe entre autre du logiciel fédéral GESLICO (GESTion des Licences et Concours) et du logiciel Gestion_Concours que vous connaissez.

2 Site <http://www.petanquecd64.fr/>

Le site de notre comité a été créé par Max en début d'année et on peut affirmer que c'est un franc succès.

- ✓ Près de 35 000 visites en moins d'un an
- ✓ Des articles pertinents, réactifs, documentés et agrémentés de nombreuses photos.
- ✓ Une mise jour très régulière qui nous vaut la première place dans google avec les mots-clé de recherche «64 » et « pétanque » (qui renvoie 1 200 000 résultats).
- ✓ C'est la **référence** pour tous vos documents : demandes de licence, feuilles de match, textes de référence, calendrier, résultats, etc...

Quand je dis « référence », ce n'est pas un vain mot. Certains documents ne vous seront jamais envoyés, soit parce qu'ils sont trop gros, soit que l'urgence ne le permet pas, vu certains délais de la poste. Progressivement, le *courrier* est remplacé par le *courriel* (email). C'est la volonté du CD64, car plus rapide, plus réactif, moins cher et moins soumis aux grèves de la poste. Certains le regrettent, mais je suis persuadé que c'est le sens de l'histoire et que tout le monde s'y mettra.

Par contre, les forums apparaissent comme sous-utilisés. Le forum « Points de règlement », ouvert à tous, n'a pas rencontré le succès escompté et sera supprimé l'an prochain. Le « Forum membres » va être supprimé prochainement. Apparemment, les boulistes préfèrent échanger sur Facebook ou le Boulistenaute que sur notre site. C'est respectable et doit être pris en compte.

L'année 2011 s'achève et un certain nombre d'articles ne portent que sur 2011, mais leur équivalent existeront pour 2012 (Actualités, fiche de demande de licence, résultats de CDC, CDP, CDF, liste des joueurs suspendus, etc...). Pour ces documents spécifiques à 2011, un sous-menu du menu « Actualités » sera créé. Il s'appellera tout naturellement « 2011 » et contiendra tous ces documents pour les nostalgiques.

Une dernière information : En 2012, vous pourrez saisir, si vous le souhaitez, vos inscription aux différentes qualifications directement depuis le site. A ma connaissance, nous serons le premier

Comité offrant cette possibilité. Pour des raisons de sécurité, les clubs le souhaitant devront remplir un formulaire disponible sur le site dès la mise en place de cette possibilité.

3 Demandes de licence

La gestion des demandes de licence a été décentralisée l'an dernier vers les Districts pour alléger la charge des membres du Comité trop peu nombreux. Les demandes de licences du District HIV ont continué à être traitées à Nelson Pailhou.

Dans la pratique, cela signifie que toutes les demandes de licences devront être adressées au District qui se chargera de les saisir dans GESLICO. Le logiciel fédéral mettra alors à jour la base de donnée fédérale contenant tous les licenciés et leur photo, et se chargera si une nouvelle carte est nécessaire, de la commander à la société PARAGON qui fabrique les licences.

On s'aperçoit que certains Districts sont plus indisciplinés que d'autres, l'éloignement, sans doute.

Je vous rappelle que pour toute demande de licence :

- Elle doit être faite par le club et non par un joueur licencié
- Elle doit comporter le nom du club en haut. Le fichier est modifiable, je vous suggère de faire l'ajout avant d'imprimer vos exemplaires.
- Sauf en cas de création, indiquez toujours le numéro de licence à 8 chiffres.
- La photo n'est obligatoire que pour les nouvelles licences. Si vous joignez une photo d'identité à la demande, inscrivez au dos le nom et le prénom du licencié. Il est toutefois préférable de me l'envoyer ultérieurement par mail, donc en format numérique en précisant là encore le nom et le prénom du licencié.
- Ne cocher « Création » que s'il s'agit d'un joueur qui n'a jamais été licencié de sa vie. Et je vous assure qu'il n'y en pas tant que ça (surtout en ces temps de chômage).
- Ne cocher « Mutation » que si la feuille de mutation est jointe. Dans le cas contraire le demande ne sera pas traitée.
- Pour les renouvellement et les mutations, et les duplicatas pour cause de licence apparemment hors-service, la licence elle-même devra être jointe à la demande et la case correspondante cochée.
- En cas de duplicata pour perte (ou vol) de licence, aucune nouvelle licence ne sera délivrée tant que le titulaire n'aura pas engagé sa responsabilité en signant le formulaire de déclaration de perte de licence, joint à la demande.

Enfin essayez d'envoyer vos demandes de licences le plus tôt possible et de les grouper. Il est plus facile de traiter un lot conséquent qu'une foule de demandes uniques.

Par ailleurs, je vous rappelle que pour janvier 2011, tous les lecteurs de licence doivent être retourné au District pour mise à jour.

Quelques chiffres pour finir :

La base GESLICO fait apparaître à la date du 9/11/2011

Licences 2011	TOTAL	Seniors	Juniors	Cadets	Minimes	Benjamins
Masculins	1936	1817	23	29	25	42
Féminins	333	301	11	3	6	12
TOTAL	2269	2118	34	32	31	54

406 licenciés sur 2269 **n'ayant pas de photo** dans la base GESLICO dont

156 sur 976 pour le district HIV, soit 16%

189 sur 748 pour le district Béarn-Soule, soit 25,3%

61 sur 545 pour le district Côte-Basque, soit 11,2%

La liste des photos manquantes est sur le site du CD64 dans « Infos administratives ».

4 CDF,CDP,CDC

La gestion de la Coupe de France des Clubs, de la Coupe des Pyrénées et des Championnat Départemental des Clubs échoit naturellement à la commission informatique qui doit :

- gérer les inscriptions/participations des équipes
- diffuser le règlement et les feuilles de match
- constituer les divisions et groupes
- effectuer les tirages au sort et établir le calendrier des rencontres avec dates, horaires et lieux
- gérer les reports de dates éventuels
- gérer les forfaits éventuels et d'en prévenir les clubs concernés
- centraliser les résultats et actualiser les classements
- fixer les montées / descentes des divisions
- veiller au bon déroulement du championnat
- régler en première instance les litiges éventuels
- archiver tous les documents relatifs au championnat des clubs (feuilles de matchs, rapports, courriers des clubs)

Cela a nécessité notamment le traitement de nombreuses feuilles de match dont voici le détail.

CDF	13
CDP	15
CDC Division 1	29
CDC Promotion	39
CDC Féminin	16
CDC Ancien	43
TOTAL	155

Une synthèse des rencontres a été publiée régulièrement sur le site du CD64 ainsi que le règlement et les feuilles de match. Ces feuilles de match sont des formulaires .pdf, ce qui signifie que vous pouvez les pré-remplir avant de les imprimer et je vous y invite car on y gagne en lisibilité et vu le nombre de feuilles de match à traiter, tout ce qui peut faciliter le travail est bienvenue.

A ce sujet je vous rappelle que :

- Les numéros de licence ont toujours 8 chiffres
- Le numéro du club est son numéro départemental (0026 pour PASTEUR, 1002 pour ARTIX, 2008 pour BLANCPIGNON)

Par ailleurs, à partir de l'an prochain, et conformément au règlement national, **tous les forfaits** devront être signalés au responsable départemental, au plus tard l'avant-veille de la rencontre, qui en avisera l'équipe adverse. **Dans le cas contraire l'amende sera appliquée.**

5 Saisie des graphiques

Pour 2011, 147 concours, qualifications ou championnats ont été traités. Cela signifie qu'ils ont été saisis dans GESLICO avec pour chacun une date, un numéro de club, un nombre d'équipe, s'il s'agissait de doublettes, triplettes ou tât, mixte ou pas, un ou plusieurs noms d'arbitre et surtout, la

liste des numéros des licences des vainqueurs, des finalistes, des ½, ¼, et parfois 1/8 pour les concours avec plus de 128 équipes.

Ce travail est très fastidieux, mais il faut le faire car c'est ce qui détermine les points acquis par chaque joueur.

Je vous avoue que l'on voit à peu près tout arriver au Comité pour saisir un concours. Certains n'ont tout bonnement pas pu être saisis car aucun document n'est parvenu au Comité ou trop incomplets (aucun numéro de licence), d'autres ont nécessité un travail de recherche pour retrouver soit un numéro de licence mal écrit ou absent, ou une date, voire même le club organisateur. Chaque fois que cela se produit, il faut ½ heure pour saisir le concours au lieu de 5mn. Multipliez par 147...

C'est pourquoi une nouvelle procédure d'envoi de résultats de concours vous a été distribuée et sera envoyée aux clubs absents.

Pour résumer cette procédure, je dirais simplement : gérer votre concours avec le logiciel Gestion_Concours et envoyez par mail le fichier .GCZ produit par le logiciel accompagné d'une fiche contenant les renseignements non gérés par Gestion_Concours, à savoir :

- ✓ la date
- ✓ le nom du club
- ✓ le numéro du club
- ✓ si c'est le concours principal ou le deuxième
- ✓ la formation : T ou D ou TàT
- ✓ le type de concours : Senior ou Féminin ou Mixte ou Vétéran ou Jeune
- ✓ le nombre d'équipes
- ✓ le nom de l'arbitre
- ✓ la répartition des prix

bref tout ce qu'on NE peut PAS trouver dans Gestion_Concours.

6 Communication club

Il serait souhaitable que tous les clubs communiquent au Comité l'adresse mail d'un correspondant club ainsi que l'adresse mail directe de leur trésorier si c'est possible.

Pour cela envoyez simplement un mail à cd64@petanque.fr en précisant éventuellement le mail particulier du trésorier.

Cet envoi sera demandé chaque année et à chaque changement du correspondant, c'est le nouveau correspondant qui enverra alors un mail au Comité.